

Assemblée générale Facil
28 mai 2011, 13h30
Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, salle 201
7378 rue Lajeunesse, Montréal

Ordre du jour

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Désignation d'un secrétaire
4. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2010
6. Rapport annuel 2010-2011 du président de FACIL
7. Rapport du dernier exercice financier terminé le 31 mars 2010 par le trésorier
8. Discussion sur les ateliers et le mode de fonctionnement du CA
9. Désignation d'un président d'élection et d'un scrutateur
10. Mises en candidature pour les postes à combler au conseil d'administration
11. Élections
12. Informations
13. Varia
14. Levée de l'Assemblée

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée générale annuelle

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte.

2. Désignation d'un président d'assemblée

Sur proposition de Daniel Pascot, appuyée par Serge Martel, Cyrille Béraud est désigné à titre de président de l'assemblée.

3. Désignation d'un secrétaire

Sur proposition de André Cotte, appuyée par Daniel Pascot, André Larocque est désigné à titre de secrétaire de l'assemblée.

4. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle

Sur proposition de André Cotte, appuyée par Serge Martel, l'ordre du jour est adopté.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2010

Sur proposition de Anthony Hémond, appuyée par André Cotte, le procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 mai 2010 est adopté sans être lu présenté à l'écran il est proposé de le commenter par la suite à l'occasion du rapport annuel..

6. Rapport annuel 2010-2011 du président de FACIL

La présentation du rapport a donné lieu à des échanges avec les membres présents.

L'appel d'offres de la STM

L'année 2010-2011 a été riche en événements. La Société de transport de Montréal a du retirer un appel d'offres pour l'achat de logiciels propriétaires après la campagne médiatique menée par Facil pour rappeler à l'ordre la STM après le jugement prononcé contre la Régie des rentes du Québec à la suite d'un procès intenté par Savoir Faire Linux, jugement interdisant les appels d'offres excluant les fournisseurs de logiciels libres. Cyrille Béraud précise que la STM a depuis lancé un nouvel appel d'offres incluant les fournisseurs de LL. Daniel Pascot souligne que les attitudes dans les milieux gouvernementaux provincial et municipaux commencent à changer vis-à-vis le logiciel libre. Ainsi, la ville de Québec envisage de réaliser une étude sur le LL. De bons contacts ont été établis avec les journalistes qui s'intéressent à la question et la visibilité de Facil, de l'Apell et du LL est de plus en plus grande.

Le patrimoine numérique

Dans la foulée du jugement obtenu par SFL, le gouvernement du Québec a décidé, à la suite de la commission parlementaire pour la loi C133 où ont été appelés à témoigner Cyrille Béraud pour l'APPELL et Daniel Pascot pour Facil, le principe du patrimoine numérique serait inscrit dans la loi parce. Ce sera une reconnaissance qu'il est d'intérêt public que le gouvernement connaisse la structure et le contenu des fichiers numériques gouvernementaux, dans le but de les lire et de les écrire sans contrainte. Cette première étape réalisée, il faudra convaincre le gouvernement de s'appuyer sur le logiciel libre en ce qui concerne les informations dont il est responsable.

Le pacte du logiciel libre

Sur le pacte du logiciel libre, les participants à l'assemblée soulignent l'importance de s'adresser aux nouveaux députés élus (André Cotte) et surtout aux députés gouvernementaux et aux ministres, comme Tony Clement, parce qu'ils sont sensibles aux arguments économiques (Anthony Hémond, Mathieu Gauthier Pilotte). Les interventions devraient être faites député par député (Cyrille Béraud), même si les députés, surtout en temps d'élections, ne se prononcent pas et invitent simplement à expédier les documents aux secrétariats des partis (Anthony Hémond).

Dans ce cadre-là, il faut viser des résolutions dans les programmes des partis politiques (André Cotte). Plusieurs partis sont déjà très avancés à ce sujet, dont le PQ, qui a inscrit le pacte du logiciel libre dans son programme politique (Cyrille Béraud), les Verts, l'ADQ, qui est sensible à la question de même que les Libéraux fédéraux, le NPD et le Bloc québécois (Cyrille Béraud). Facil, au delà de la question du patrimoine numérique, doit s'intéresser à trois éléments fondamentaux : la neutralité du Net, son accessibilité et toutes les questions concernant le droit d'auteur.

Les succès de La quadrature du net nous montrent qu'il est important et utile de contacter les élus et de les informer sur la dimension politique du logiciel libre (Daniel Pascot).

Le dossier santé

Au Québec, le dossier santé (DSQ) ne met pas beaucoup l'accent sur la dimension du « patient ». Un dossier santé personnel basé sur le LL est souhaitable, mais son développement implique la participation de firmes d'informatiques, de télécommunications (par exemple Bell), de coopératives et d'individus pour qu'il puisse voir le jour car des serveurs sécuritaires et fiables devront être mis en place. Le logiciel libre est intelligent et efficace dans ce type de dossier. Des subventions de ministère de l'Industrie semblent être envisageables. Facil a un rôle à jouer dans ce dossier, un rôle de facilitateur et de propagateur d'idées sur le logiciel libre. (Daniel Pascot).

Par ailleurs, on tente actuellement de mettre en place un projet de partage de connaissances via le Web et s'adressant aux médecins. L'aspect technique avance bien mais il y a des problèmes de financement. Le projet est basé sur le logiciel libre (Martin Chénier).

Loi sur le droit d'auteur

Abandonnée au feuilleton à cause des élections fédérales, la Loi C32 pourrait revenir sur la scène, probablement telle quelle, à l'automne prochain. L'industrie du jeu vidéo pousse fort pour qu'elle soit adoptée (Anthony Hémond). On souligne l'importance de suivre ce dossier car le logiciel libre pourrait être directement et sérieusement affecté par la loi (André Cotte, David Hince, Anthony Hémond).

Conclusion

Facil est devenu un interlocuteur reconnu et souvent invité maintenant et elle doit prendre sa place. Le gouvernement semble très ouvert par rapport au LL et demande des propositions. L'Apell aussi a joué un rôle important dans l'évolution récente des dossiers du LL au Québec même si son rôle est d'abord « business » alors que celui de Facil est avant tout politique. Ces rôles sont complémentaires (Cyrille Béraud).

Il y encore beaucoup d'efforts à faire pour mieux informer le public et le rôle de la presse est très important à cet égard (Daniel Pascot).

Un remerciement tout spécial est adressé à Cyrille Béraud, de SFL qui, par la procédure légale entreprise contre la Régie de Rentes du Québec, a provoqué un véritable électrochoc dans le milieu du logiciel en général et du logiciel libre en particulier.

On sent que le LL à le vent dans les voiles (Daniel Pascot), si sa compréhension est loin d'être parfaite au moins il est connu et suscite de plus en plus de curiosité et d'intérêt.

7. Rapport du dernier exercice financier terminé le 31 mars 2010 par le trésorier

Le trésorier commente les états financiers de Facil qui ont été adoptés par le conseil d'administration et sont maintenant déposés à l'assemblée générale. Ils montrent un léger surplus. Les adhésions ont augmentées mais les dons ont diminué. Le poste de dépense le plus élevé représente les frais juridiques assumés dans le cadre de la poursuite de la RRQ contre Facil, maintenant réglée. Serge Martel présente le tableau de bord qui sera envoyé à tous les membres à tous les trois mois.

8. Discussion sur les ateliers et le mode de fonctionnement du CA

Des discussions ont lieu sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur la participation des membres aux travaux de Facil. Le fonctionnement par comité ou atelier est privilégié. Plusieurs membres se plaignent de ne pas recevoir assez d'informations. D'autres mentionnent cependant que des bulletins d'information sont émis trimestriellement. On souhaite une activité dans l'année qui rassemblerait tout les membres comme le fait l'AGA. Un intranet plus développé et à jour semble faire partie de la solution. Le CA se penchera sur le sujet.

9. Désignation d'un président d'élection et d'un scrutateur

Comme le nombre de membres qui ont posé leur candidatures correspond exactement au nombre de postes disponibles, il n'y a pas lieu de tenir d'élections.

10. Mises en candidature pour les postes à combler au conseil d'administration

Les membres suivants ont posé leur candidature aux postes vacants:

Cyrille Béraud
Laurent Bounin
Martin Chénier
André Cotte
Anthony Hémond
Serge Martel
Robin Millette
Daniel Pascot

11. Élections

Les membres suivants sont nommés pour un mandat de deux ans:

Cyrille Béraud
Martin Chénier
André Cotte
Anthony Hémond
Serge Martel
Robin Millette
Daniel Pascot

Les membres suivants ont été nommés l'an dernier. Leur mandat se termine l'an prochain:

Omar Bickell
Yasmine Félix
André Larocque
Josianne Marsan
Marie D. Martel

Le membre suivant remplace un membre démissionnaire. Son mandat se termine aussi l'an prochain:

Laurent Bounin
(En remplacement de Michel Halde)

Pour un total de 13 membres.

12. Informations

Sans objet

13. Varia

Partage de points de vue sur la participation des membres et le rôle de Facil.

14. Levée de l'Assemblée

Sur proposition de Robin Millette, appuyée par Mathieu Gauthier Pilotte, l'assemblée est levée à 15h20